



**Mut Intra 2024 :**  
**du 11 au 28 mars, faites vos vœux !**  
**Avec FO, c'est mieux !**

**Chaque situation nécessite de définir une stratégie particulière.**

**Vous avez besoin de conseils adaptés. Méfiez-vous des généralités !**

**Du 11 mars au 28 mars 17h,**  
**ne faites pas vos vœux seul,**  
**contactez-nous :**

**03 20 52 49 18/ 07 86 12 16 62 / [snfolc59@wanadoo.fr](mailto:snfolc59@wanadoo.fr)**

**Mouvement intra-académique : réunion d'information en distanciel**  
**du samedi 16 mars 2024 de 10H00 à 12H00**

La FNEC FP-FO organise le samedi 16 mars 2024 de 10H00 à 12H00, une réunion d'information en distanciel sur le mouvement intra-académique 2024.

L'inscription est ouverte à tous, faites passer le message !

**Inscription à la réunion**

## MUTER : UN DROIT A DEFENDRE

Le droit à mutation est attaché à notre statut de fonctionnaire d'Etat. Pour assurer ce droit, il faut des postes sur lesquels muter. Or, [le gouvernement vient d'annoncer près de 700 millions d'économie sur le budget de l'EN](#), qui impactent directement les postes !

## POURQUOI LE MOUVEMENT DE MUTATION SUR BARÈME EST-IL SI COMPLEXE?

Il n'existe nulle part ailleurs dans la fonction publique. C'est une spécificité de l'éducation nationale, utilisée comme moyen de gérer un nombre très important d'agents. Il est complexe, mais il a l'avantage de reposer sur des critères objectifs, vérifiables et applicables de la même manière à chaque personnel. L'affectation ne nécessite pas de savoir se vendre, ou d'avoir des relations. Elle exige en revanche de se poser les bonnes questions au moment de formuler les vœux! Alors contactez-nous !



**LA BONNE CARTE**

***Si tu as participé au mouvement inter-académique.***

***Le mercredi 6 mars, le ministère a communiqué ton résultat sur ta messagerie I-prof et par SMS si tu as indiqué un numéro au moment de la saisie de vos vœux sur SIAM.***

**\* Tu es muté(e) dans une autre académie [affectation sur poste spécifique exclue]:** nous pourrons avertir la section académique du SNFOLC correspondant à ton académie d'affectation : les règles, le calendrier, les barèmes sont différents selon l'académie concernée. Les camarades de la section de ta future académie pourront te répondre, te conseiller pour formuler tes vœux à l'intra et te défendre. Ils connaissent les règles du mouvement et leur académie. Tu trouveras les coordonnées des académies [ici](#) et des départements [là](#).

**\*Tu n'es pas muté(e) ou pas sur tes premiers vœux :** nous pourrons répondre à tes questions, te conseiller pour un recours (en cas de situation particulière, demande d'informations complémentaires, contestation du barème retenu y compris pour les collègues satisfaits de leur mutation en vue de l'intra ...). Chaque recours doit aboutir à une réponse de l'administration et des révisions d'affectation pourront être prononcées par le ministère.

**Le SNFOLC59 répond à vos questions et vous apporte son expertise pour vous aider à formuler un recours : Par mail : [snfolc59@wanadoo.fr](mailto:snfolc59@wanadoo.fr)**

**Par téléphone : 03 20 52 49 18/ 07 86 12 16 62**

**ou Contactez-nous en remplissant le formulaire → [en suivant ce lien](#)**



**SNFOLC**

<http://www.snfolc59.fr/>

[snfolc59@wanadoo.fr](mailto:snfolc59@wanadoo.fr)

03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

**254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex**